



ANNEXE 02

FICHE DE POSTE D'UN TECHNICIEN EN ARCHITECTURE ET URBANISME POUR L'ANTENNE DE L'AGENCE URBAINE A OUEZZANE

I- DIPLOMES ET FORMATIONS :

- Technicien spécialisé en Architecture et Urbanisme (Bac + 2) ;

II- EXPERIENCE PROFESSIONNELLE :

- Une expérience dans un emploi similaire est souhaitable.

III- COMPETENCES REQUISES :

- Maitrise des lois et procédures régissant l'urbanisme et l'architecture, en matière de planification et gestion urbaines ;
- Connaissance des normes régissant la construction et l'aménagement (normes architecturales, normes urbaines, grille d'équipements...) ;
- Maitrise des outils informatiques en relation avec le domaine de l'Architecture et de l'urbanisme (Autocad, Archicad, Photoshop, Techniques 3D...)

IV- QUALITES PERSONNELLES :

- Être dynamique et sérieux ;
- Avoir un esprit d'initiative ;
- Avoir une grande capacité d'intégration et de travail en équipe ;
- Disponibilité et mobilité dans le travail ;



V- DESCRIPTION DU POSTE

- Instruire les demandes de construire, de lotir, de morceler et de créer des groupes d'habitation et ce, conformément aux procédures et à la réglementation en vigueur ;
- Participer aux commissions d'examen des dites demandes ;
- Procéder à la pré-instruction des projets de lotir et de construire ;
- Participer aux commissions de contrôle des chantiers ouverts ;
- Participer à l'élaboration et le suivi des documents d'urbanisme (SDAU, PA, PDAR) et ce, conformément aux procédures et à la réglementation en vigueur ;
- Participer à l'élaboration et le suivi des études générales en urbanisme et en architecture (charte architecturale, projets de mise à niveau, plans de restructurations, transport, espaces verts,) et ce, conformément aux procédures en vigueur.

